



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroport de Roissy

Question écrite n° 6246

## Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant l'importance des décisions annoncées le 23 septembre 1997, relatives à la construction de deux nouvelles pistes sur l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, eu égard aux nombreux enjeux : l'évolution du transport aérien face à la concurrence, la sécurité d'un aéroport aérien face à la concurrence, la sécurité d'un aéroport proche de la saturation, le développement économique et l'emploi, les conséquences sur l'environnement et les moyens de transports dont on mesure actuellement la nécessité de la diversification, demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser les perspectives de mise en place d'un « groupement d'intérêt public pour améliorer l'accès des demandeurs locaux aux emplois générés par l'aéroport ». (La Lettre du Gouvernement. - n° 31. - 1er octobre 1997).

## Texte de la réponse

Dans le cadre de la décision d'extension de la plate-forme, des mesures ont été décidées pour favoriser l'emploi local. Afin d'améliorer l'accès aux emplois de la plate-forme aéroportuaire par les demandeurs d'emplois locaux, notamment pour les jeunes en difficulté, « une plate-forme pour l'emploi » sera créée. Son rôle sera d'assurer une coordination réelle et une meilleure gestion des emplois proposés ainsi que le placement prioritaire des demandeurs d'emploi de la zone de Roissy. Un groupement d'intérêt public (GIP) sera créé à l'instar de celui qui fonctionne actuellement pour le Stade de France. Y seront associés les élus aux côtés du service public de l'emploi, des réseaux d'accueil et d'insertion, des représentants d'entreprises publiques et privées et des organisations syndicales. Les conseils généraux ont déjà été saisis. Des projets de statut et de règlement intérieur sont prêts et un candidat est pressenti comme futur directeur. Ce groupement d'intérêt public est donc en bonne voie. Ce dispositif complétera les initiatives déjà prises par Aéroports de Paris dans ce domaine et permettra de faire bénéficier les riverains des retombées économiques de l'activité de la plate-forme aéroportuaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6246

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 1997, page 4025

**Réponse publiée le :** 9 février 1998, page 722